

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-507711

31/01/11

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	08879	Société :	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :		Bennis Soha	
Date de naissance :		26/10/	
Adresse :		61 lot Roset Lettor	BP 8405, RO
Tél. :	06 62 48 66 86	Total des frais engagés :	DKS
Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Dr. BADAQUI Abdellatif OPHTHALMOLOGISTE 27 Rue Farhat Hachad Tél. : 05 22 26 61 68 - Casa			
Date de consultation :	07-04-2010	Age :	55 ANS
Nom et prénom du malade :		Bennis Soha	
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.			
Fait à :	Le 01/05/2010	Signature de l'adhérent(e) :	



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07.01 2010	C		0mn6	Dr. BADAOU Abdellatif OPHTALMOLOGISTE 27 Rue Farhat Hached Tél.: 06 22 22 22 22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE Des Darbistes Dr. ALAMI ZINEB Mosquée Naouras - 06222928 Casablanca - 06222928</i>	07/01/2020	305,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Participant	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
 Dr. OPTIMAL METRAITES 123-456-7890 123-456-7890 123-456-7890	04.06.20					8100,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

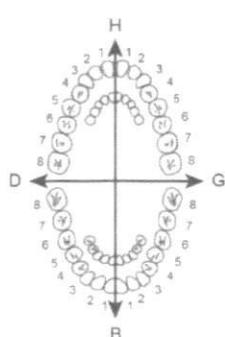
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel. Thérapie nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DR BADAOUI ABDELLATIF

Ophtalmologiste spécialiste de la chirurgie de la cataracte et de la correction visuelle au laser des myopies, astigmatismes, hypermétropies et presbytie

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris

المياه البيضاء
بعد أو عن قرب



2022 - 01

LOT

294966

كائز بباريس

PPC:

150DH

Casablanca, le
07/01/2020

بيضاء

Madame BENNIS Sofia



2022 - 01

LOT

294966

PPC:

150DH



- HYLOCOMOD COLLYRE

1 goutte, le matin le midi 16h et soir, pendant 3 mois

5,50

- AUREOMYCINE POMMADÉ

1 application sur les cils, le soir, pendant 3 mois

305,50



LOT:19011
PER:03/22
PPU:50HEDO

PHARMACIE
Des Darbistes
Dr. ALAMI ZINEB
Mosquée Naouras Lot Naouras
Casablanca - 0522 29 28 59

DR. BADAOUI Abdellatif
OPHTALMOLOGISTE
27 Rue Farhat Hachad
Tel.: 05 22 26 61 68 - Casablanca



Consultations : Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 - N° 27 rue Ferhat Hachad (perpendiculaire Bd. du 11 janvier), Casablanca.

Urgences : Tél.: 0522 20 92 43 / 0522 22 12 96 - Clinique Rachidi, 43 Bd. Rachidi. Casablanca.

www.drbadaouiabdellatif.com - www.casablancalasersvision.com

DR BADAOUI ABDELLATIF

Ophtalmologiste spécialiste de la chirurgie de la cataracte et de la correction visuelle au laser des myopies, astigmatismes, hypermétropies et presbytie

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier
Ex-attaché de l'hôpital des quinze-vingt à Paris

الدكتور بدوي عبد اللطيف

اختصاصي في جراحة العيون المياه البيضاء
وتصحيف البصر بالليزر عن بعد أو عن قرب

خريج كلية مونبولي بفرنسا
ملحق سابق بمستشفى فان - كانز بباريس

Casablanca, le 07/01/2020 في البيضاء

Madame BENNIS Sofia

VERRES + MONTURE

PROGRESSIFS

Oeil Droit : (45° -0,50) + 3,50 , Addition + 2,25

Oeil Gauche : (5° -0,50) + 2,25 , Addition + 2,25

AXE OPTICAL SARL
OPTICIENS OPTOMETRISTES
Angle Bd. Rachidi et Rue
Ibnou Maris, Quartier Maârif - Casa
T 0522 25 23 84 F: 0522 25 23 32
Gsm: 06 61 92 25 94

Dr. BADAOUI Abdellatif
OPHTALMOLOGISTE
27, Rue Farhat Hachad
Tel.: 05 22 26 61 68 - Casa

Consultations : Tél.: 0522 26 61 68 / 0522 43 02 71 - N° 27 rue Ferhat Hachad (perpendiculaire Bd. du 11 janvier). Casablanca.

Urgences : Tél.: 0522 20 92 43 / 0522 22 12 96 - Clinique Rachidi, 43 Bd. Rachidi. Casablanca.

www.drbadaouiabdellatif.com - www.casablancalaservision.com





AXE OPTICAL

Client(e)

BENNIS SOFIA

Date Facture	Facture N°
04/06/2020	1858

Nom.	Désignations	Qté	Prix Unitaire	Montant
	MONTURE OPTIQUE	1	2600,00	2600,00
	VERRE PROGRESSIF ORGANIQUE BLANC AMINCI ANTIREFLET ANTIRAYURE IMPORTATION OD :- Sph : +3,50 (- 0,50 à 45°) Add : +2,25	1	2750,00	2750,00
	VERRE PROGRESSIF ORGANIQUE BLANC AMINCI ANTIREFLET ANTIRAYURE IMPORTATION OG :- Sph : +2,25 (- 0,50 à 5) ° Add : +2,25	1	2750,00	2750,00

AXE OPTICAL SARL
OPTICIENNE MARCHÉ ET RUE IBNOU NAFFIS QUARTIER MAÂRIF CASABLANCA
Angle Rue du Marché et Rue Ibnou Nafiss Quartier Maârif - Casablanca
T 0522 25 23 84 F 0522 25 23 94
GSM 06 63 12 25 94

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Net à payer :

8100,00

Huit mille cent dirhams

Dont T.V.A 20 %